

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2013

DCM N° 13-03-17

Objet : Désignation de représentants au Conseil d'Administration de l'Association « Films en Lorraine ».

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

Depuis 2009, à l'initiative du Conseil Régional de Lorraine, de l'Etat et des collectivités territoriales du Sillon Lorrain, l'idée d'un Pôle Images en Lorraine s'est concrétisée par la création d'une association intitulée « Films en Lorraine – Union des Professionnels ».

Cette Association s'est fixée comme buts de :

- fédérer les acteurs de la filière cinématographique et audiovisuelle en Lorraine,
- favoriser le développement de l'enseignement, de la création, de la production et des diffusions cinématographiques et audiovisuelles en Lorraine,
- participer à la valorisation du patrimoine audiovisuel lorrain,
- soutenir les activités du « Pôle Images Lorraine ».

La Ville de Metz a été sollicitée par l'association le 22 janvier 2013 pour siéger au Conseil d'Administration comme membre de droit.

Compte tenu des actions soutenues par la Ville dans le champ du cinéma ou de l'audiovisuel, la Ville a suivi les travaux d'installation de cette association confortant le pôle messin tourné autour de l'éducation à l'image.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association « Films en Lorraine – Union des Professionnels » d'en adopter les statuts et de désigner comme membre de droit :

- M. Antoine FONTE (Titulaire).

Ainsi que :

- Mme Nathalie DE OLIVEIRA (Suppléante).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le courrier en date du 22 janvier 2013 par lequel l'Association sollicite l'adhésion de la Ville de Metz en tant que membre de droit par l'association Films en Lorraine – Union des Professionnels,

VU les statuts de ladite association,

CONSIDERANT que l'implication de la Ville et des associations messines autour de l'éducation à l'image justifie l'adhésion au Pôle Images Lorraine,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Ville de Metz en tant que membre de droit au sein de l'association « Films en Lorraine – Union des professionnels »,
- **D'ADOPTER** les statuts de cette association,
- **DE DESIGNER**, pour représenter la Ville au sein de cette association :
 - o M. Antoine FONTE, en qualité de titulaire
 - o Mme Nathalie DE OLIVEIRA, en qualité de suppléantepour représenter la Ville au sein de cette association,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir avec cette association.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Pôle culture

Commissions :

Référence nomenclature « ACTES » : 5.3

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36

Absents : 19

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ